



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Destin de la Polynésie française

Question au Gouvernement n° 594

Texte de la question

DESTIN DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Mme la présidente . La parole est à Mme Nicole Sanquer.

Mme Nicole Sanquer . En préambule, un message du groupe LIOT à M. Wauquiez : les territoires d'outre-mer méritent votre respect ! (*Applaudissements* sur plusieurs bancs du groupe LIOT et sur quelques bancs du groupe EPR.)

Monsieur le premier ministre, depuis maintenant près de deux ans, le parti politique indépendantiste qui gouverne la Polynésie française réaffirme avec la plus grande ferveur son projet d'indépendance et ses actions se multiplient : création d'une commission de décolonisation au sein de l'assemblée de Polynésie française, exigence de l'ouverture d'un dialogue de décolonisation avec le président de la République et présentation récente d'un projet de constitution pour une prétendue république fédérale de Maohi Nui. Cet activisme politique soulève les plus vives inquiétudes d'une grande partie de la population.

Plusieurs députés du groupe DR . Qui va répondre ?

M. Thibault Bazin . On n'est pas sûr que le gouvernement ait la réponse !

Mme Nicole Sanquer . Le discours contre l'État se radicalise. Les voyages de certains élus et cadres du parti vers des pays faisant de la décolonisation un fonds de commerce se banalisent. Depuis son élection, le parti indépendantiste revendique publiquement son rapprochement avec le régime de Bakou, c'est-à-dire l'Azerbaïdjan. Le président de la Polynésie française, jusqu'alors ambigu sur ce sujet, se dévoile aujourd'hui tout comme il reconnaît ce projet de constitution comme un nouvel outil de travail. Il est nécessaire de rappeler que le sujet de l'indépendance fut occulté par les indépendantistes durant la campagne de 2023, eux-mêmes affirmant que le vote aux élections territoriales ne concernait aucunement le choix de l'indépendance ou de l'autonomie. Il est encore plus important de rappeler que ces élections ont montré que la majorité des Polynésiens étaient autonomistes et que du fait de l'hyperprime majoritaire instaurée, le Tavini, bien que minoritaire, est aujourd'hui aux commandes de la Polynésie. Il s'estime légitime et libre de refuser toute consultation populaire sur l'indépendance.

Dans un tel contexte, je souhaiterais connaître la position de l'État par rapport aux actions que j'ai évoquées, qui visent à engager un processus de séparation de la Polynésie de la République, y compris en faisant appel au soutien d'États clairement hostiles à la démocratie comme à la France, alors que la majorité des Polynésiens reste attachée à la France. (*Applaudissements* sur les bancs du groupe LIOT.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères . Veuillez excuser l'absence du ministre d'État, ministre des outre-mer, qui est en déplacement à Mayotte.

Vous évoquez les menaces de déstabilisation de nos territoires ultramarins que constituent les ingérences étrangères : je pense notamment à l'Azerbaïdjan car, depuis 2023 et par le biais du groupe d'initiative de Bakou, il souffle sur les braises des crises qui touchent ces territoires, que ce soit les violences en Nouvelle-Calédonie et en Martinique ou le cyclone Chido à Mayotte.

M. Jean-Paul Lecoq . N'importe quoi ! Quel rapport avec Chido ?

M. Jean-Noël Barrot, ministre . Les modes opératoires sont connus : ingérences numériques, cyberattaques, manipulations de l'information et narration d'une France belliqueuse et coloniale pour attiser la montée de revendications indépendantistes. Nous condamnons fermement ces ingérences étrangères, qui ont pour seul dessein de fracturer notre cohésion sociale dans les territoires ultramarins, mais nous veillons aussi à ne pas leur donner plus de publicité qu'elles n'en méritent, c'est-à-dire aucune.

Je le dis tout aussi clairement : il ne m'appartient pas de juger des convictions des responsables ou des organisations indépendantistes.

M. Jean-Paul Lecoq . Ils sont assez grands !

M. Jean-Noël Barrot, ministre . Leurs revendications peuvent d'ailleurs tout à fait s'exprimer dans le cadre de la loi. Mais je tiens à rappeler à celles et ceux qui participent à ces initiatives que leur combat est instrumentalisé dans le cadre d'un jeu diplomatique. Il l'est par des pays qui ne s'illustrent pas par leur respect des pratiques et des valeurs démocratiques.

M. Jean-Paul Lecoq . Vous avez une carte du monde coloniale !

M. Jean-Noël Barrot, ministre . S'agissant plus particulièrement de la Polynésie, je sais que vous êtes une fervente défenseuse de ces archipels qui ont chacun leur histoire et leur identité culturelle propres, qu'il s'agisse des îles de la Société, des Marquises, des Tuamotu, des Gambier ou des Australes. Le souhait du gouvernement, sous l'autorité du premier ministre, est de continuer à travailler auprès des maires, en partenariat avec l'assemblée et le gouvernement de Polynésie, et ce dans le cadre défini par la loi organique, avec un seul but : répondre aux attentes des Polynésiens qui sont d'abord celles du quotidien, à savoir lutte contre la vie chère, santé, éducation et jeunesse, autonomie alimentaire ou encore adaptation au changement climatique. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LIOT et sur quelques bancs du groupe Dem.)*

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Sanquer](#)

Circonscription : Polynésie Française (2^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 594

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 avril 2025